



A Moscou, ouverture de l'assemblée générale de la Conférence interconciliaire

Le 29 janvier 2015, à la Salle des conciles de l'église du Christ Sauveur de Moscou, Sa Sainteté le Patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies a ouvert l'assemblée générale de la Conférence interconciliaire de l'Église orthodoxe russe.

L'assemblée générale a débuté par un office d'intercession, célébré par l'archiprêtre Vladimir Divakov, secrétaire du Patriarche pour la ville de Moscou.

Le Primat de l'Église orthodoxe russe s'est adressé aux membres de la Conférence interconciliaire. Dans son discours d'ouverture, il a souligné l'importance du rôle de la Conférence et de sa contribution à l'administration de l'Église, appelant les membres de cet organe consultatif à participer activement aux discussions.

« Vous êtes choisis par le Saint Synode pour remplir un office spécial dans l'Église durant les années qui viennent. Certains d'entre vous sont devenus membres de la Conférence en vertu de leur grande expérience aux plus hautes fonctions de l'Église ; d'autres parce qu'ils travaillent avec succès dans l'espace public ; d'autres, sans occuper de poste en vue, sont utiles à l'endroit où Dieu les a placés. Tous ensemble, nous sommes cette voix de l'Église contemporaine qui, exprimant de façon accessible les vérités éternelles de l'Évangile, est appelée à répondre d'une manière convaincante aux attentes de ce siècle » a constaté le Patriarche Cyrille.

Ayant approuvé le programme et la composition des organes de travail, les membres de la Conférence interconciliaire ont assisté à la discussion du document « De la participation des fidèles à l'Eucharistie » (sur la préparation à la Sainte Communion).

La Conférence interconciliaire est un organe consultatif du Patriarcat de Moscou fonctionnant durant les périodes entre la tenue des Conciles locaux et épiscopaux. Il est chargé de préparation des résolutions sur de nombreux problèmes concernant les affaires intérieures et extérieures de l'Église orthodoxe russe. Les questions relatives à la théologie, l'administration ecclésiastique, le droit canon, la liturgie, la

pastorale, la mission, l'enseignement religieux, le ministère social, les relations entre l'Église et la société, l'Église et les autres confessions et religions relèvent de la compétence de la Conférence interconciliaire. L'ordre du jour de la Conférence interconciliaire est défini par le Concile local ou le Concile épiscopal, le Saint Synode, le Patriarche de Moscou et de toutes les Russies.

La Conférence interconciliaire se compose actuellement de 159 membres du clergé et de 34 laïcs.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/50691/>